

Résultats préliminaires des analyses des échantillons de sol du 138 et du 140, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley

Cantley, le 24 mai 2012 – La Municipalité de Cantley a reçu hier les résultats préliminaires des analyses de sol des terrains situés au 138 et au 140, chemin Sainte-Élisabeth où des déversements illégaux de déchets avaient préalablement été constatés.

Le 8 mai dernier, l'administration municipale mandatait la firme CIMA+ pour l'évaluation environnementale de ces deux terrains. Au total, dix tranchées exploratoires ont été réalisées sur le site de l'étude et quinze échantillons de sol ont été soumis à l'analyse des métaux lourds, des hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀ et des hydrocarbures aromatiques polycycliques.

Les résultats préliminaires de ces analyses indiquent que, sur les quinze échantillons prélevés, deux présentent une teneur plus élevée en contaminants que le seuil acceptable pour les critères d'usage des terrains à l'étude, soit des terrains zonés résidentiels. Le dépôt du rapport complet de l'étude est attendu dans la semaine du 4 juin 2012 et permettra d'établir un plan d'action selon les recommandations de la firme CIMA+.

Des procédures judiciaires sont actuellement en cours dans le but de donner l'autorisation à la Municipalité d'agir avec tous les moyens et toutes les ressources nécessaires afin de circonscrire la situation et d'en limiter les impacts environnementaux.

La Municipalité de Cantley prend la situation très au sérieux et, dans un souci de prévention, les résultats de l'étude ont été soumis à la Direction de la santé publique de l'Outaouais. Aussi, au niveau de la qualité de l'eau des puits environnants, la Direction de la santé publique de l'Outaouais indique qu'un moyen simple de s'assurer que celle-ci est exempte de polluants par les hydrocarbures est d'en vérifier l'odeur. En effet, les odeurs de produits pétroliers sont fortement perceptibles, et ce, même à très faible concentration. L'absence d'odeur indique que l'eau peut être consommée sans danger.